



Council of the
European Union

Brussels, 5 October 2017
(OR. fr)

12914/17

CLIMA 262
ENV 806
ENER 387

NOTE

From: General Secretariat of the Council

To: Delegations

Subject: Importance, for the implementation of the Paris Agreement, of good coordination and coherence between the integrated national energy and climate plans for 2030 and the long-term emissions reduction strategies, as well as of minimum quality, comparability and transparency standards

= Information from the Luxembourg delegation

Delegations will find in the Annex an information note from the Luxembourg delegation on the above subject, to be dealt with under "Any other business" at the Council (Environment) meeting on 13 October 2017.

L'importance, pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, d'une bonne articulation et cohérence entre les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat pour 2030 et les stratégies de réduction des émissions sur le long terme, ainsi que des standards minimum de qualité, de comparabilité et de transparence.

- Information de la délégation du Luxembourg -

La proposition de novembre 2016 de la Commission européenne, pour une nouvelle approche de gouvernance pour les politiques de l'Union de l'énergie et du climat, traite en détail les questions liées à la préparation et à la révision des plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat pour 2030.

La proposition de la Commission adresse aussi, sous son chapitre 3, les stratégies de réduction des émissions sur le long terme, telles qu'elles sont demandées de la part des Parties sous l'Accord de Paris. Or les questions liées à leur préparation et révision sont abordées avec nettement moins de détails. La qualité, la comparabilité et la transparence seront donc moins assurées qu'on ne devrait s'y attendre pour les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat pour 2030.

La préparation de stratégies sur le long terme de qualité nécessite en premier lieu un soutien politique de haut niveau afin d'assurer au niveau national, en temps utile, une programmation et une coordination des travaux, ainsi que les ressources nécessaires.

À la lumière des engagements sous l'Accord de Paris et des déclarations répétées de volonté de «leadership» politique de la part des dirigeants européens, les points suivants devraient être de première importance pour les Ministres en charge des questions climatiques :

- Que le règlement assure de façon suffisante la qualité, la comparabilité et la transparence des stratégies nationales sur le long terme pour qu'elles soient à la hauteur des annonces politiques des décideurs de l'Union européenne et des États Membres ;

- que les calendriers de préparation des plans de dix ans et des stratégies sur le long terme soient définis de façon à éviter une duplication des efforts, et d'assurer la meilleure articulation et cohérence possible ;
 - que le calendrier des travaux prévu par la Commission pour la révision de ses feuilles de route 2050 pour le climat et pour l'énergie respectivement, contribue et soit complémentaire à l'effort de préparation des stratégies des États Membres.
-